

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 865

9 avril 2008

SOMMAIRE

3i Cares Holdings S.A.	41474	Finderlux S.A.	41519
3i Cares Holdings S.A.	41498	Indchem Participations S.A.	41520
3i Cares Holdings S. à r.l.	41474	I.N.R. Group S.A.	41517
Almalux S.à r.l.	41519	Jodissimo S.à r.l.	41518
Amar International S.A.	41519	Menuiserie Melsen s.à.r.l.	41517
Armstrong S.A.	41519	Mokastar S.A.	41518
ASAP Luxembourg S.A.	41519	Parlay Finance Company S.A.	41520
Deierepensioun Lassie S.à r.l.	41518	Sorinvest S.A.	41518
Ets Wantz S.A.	41517	Studio 3 S.à r.l.	41520

**3i Cares Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. 3i Cares Holdings S. à r.l.).**

Capital social: EUR 161.146,02.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.733.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of 3i Cares Holdings S. à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.733, incorporated on 23 February 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary while residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1019 on 24 May 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 7 August 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

(1) 3i Group Plc, a public limited company registered with the Company registry of England and Wales (registered number LP 1142830), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(2) 3i EUROPARTNERS Va LP, a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11419), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(3) 3i EUROPARTNERS Vb LP, a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11420), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(4) 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11276), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(5) 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11277), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(6) 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11278), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(7) PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-2008 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11279), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(8) PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11553), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(9) PAN EUROPEAN BUYOUTS (DUTCH) CO-INVEST 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11874), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, acting by its manager, 3i Investments plc;

(10) Jose Luis Rodríguez García, born in Avilés on 3/2/1950, residing at Calle Constantino Suárez "Españolito", N°2-7° A - CP33403, Avilés, Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(11) Jesús Villazón Pidal, born in Gijón on 23/6/1957, residing at Camino de los Abetos, N°10 - CP33429, La Fresneda-Siero, Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(12) Pedro Lucio Muriel Velasco, born in Mieres del Camino on 9/5/1961, residing at Avenida del Campón, 17-2°B - CP33450, Salinas (Castrillón), Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(13) Alejandro Cubria Madariaga, born in Gijón on 25/10/1969, residing at Calle Piloña, 23-4°G - CP33006, Oviedo, Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(14) José Emilio Granda García, born in Avilés on 6/2/1951, residing at Calle Pinole, N°10 - CP33405, Salinas (Castrillón), Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(15) Jose Luis Gonzalez Gonzalez, born in Gijón on 12/10/1960, residing at Calle Naranjo de Bulnes, N°1-1°A - CP33211, Gijón, Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(16) Marta Noemí Saiz Zapico, born in Piedras Blancas on 18/9/1972, residing at Calle José Fernandín, 25-3°A - CP33450, Piedras Blancas, Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(17) Justo Acedo Carrillo, born in Helechal (Badajoz) on 29/3/1966, residing at Calle Parque de Santillana, portal 2A1-2°A - CP28410, Manzanares el Real, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(18) Gestora Cabean de Inversiones, S.L, a Spanish company, having its registered address at 28660 Boadilla del Monte Madrid, calle Vallefranco, 33, Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(19) Orlalvi S.L., a Spanish company, with registered address at Salinas, Concejo de Castrillón, Asturias, C/ Asturcón, 12 C.P. 33405, Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal;

(20) Cares Capital S.L., a Spanish Company, with registered address at Pozuelo de Alarcón, municipio de Madrid, Calle Guipuzcoa, 16, Spain, hereby represented by Anne Guillemin, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under numbers 1. to 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred as to the Shareholders.

The appearing parties referred to under numbers 3. to 9. above intervene to the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company and are hereafter referred to as the 3i Funds.

The appearing parties referred to under numbers 10. to 17. above intervene to the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company and are hereafter referred to as the Spanish Managers.

The appearing party referred to under number 18. above intervenes to the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company and is hereafter referred to as the Chairman.

The appearing parties referred to under numbers 19. to 20. above intervene to the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company and are hereafter referred to as the Spanish SPV.

The Shareholders, the 3i Funds, the Spanish Managers, the Spanish SPV and the Chairman are hereafter designated as to the Subscribers.

The proxies from the Subscribers represented at the present Meeting will after having been initialled "ne varietur" by the proxy-holder acting their behalf and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders having requested the notary to record the following:

I. That the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), divided into 12,500 (twelve thousand five hundred euros) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

II. that the agenda of the Meeting is the following

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the par value of the shares of the Company from their current par value of one Euro (EUR 1) to one eurocent (EUR 0.01) and correlative increase of the number of shares of the Company from 12,500 (twelve thousand five hundred) shares to 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares in order to maintain the share capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500);

3. Creation of ten new classes of shares of the Company (to be denominated the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares and conversion of the existing 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand)

shares of the Company having a per value of EUR 0.01 (one eurocent) each into (i) 125,000 Class A Shares, (ii) 125,000 Class B Shares, (iii) 125,000 Class C Shares, (iv) 125,000 Class D Shares, (v) 125,000 Class E Shares, (vi) 125,000 Class F Shares, (vii) 125,000 Class G Shares, (viii) 125,000 Class H Shares, (ix) 125,000 Class I Shares and (x) 125,000 Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each;

4. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 148,646.02 (one hundred forty-eight thousand six hundred forty-six Euro two Eurocent) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into (i) 125,000 Class A Shares, (ii) 125,000 Class B Shares, (iii) 125,000 Class C Shares, (iv) 125,000 Class D Shares, (v) 125,000 Class E Shares, (vi) 125,000 Class F Shares, (vii) 125,000 Class G Shares, (viii) 125,000 Class H Shares, (ix) 125,000 Class I Shares and (x) 125,000 Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each to an amount of EUR 161,146.02 (one hundred sixty thousand one hundred forty-six Euro two Eurocent) divided into 16,114,602 (sixteen million one hundred fourteen thousand six hundred and two) shares of the Company divided into 1,611,467 Class A Shares, 1,611,466 Class B Shares, 1,611,462 Class C Shares, 1,166,462 Class D Shares, 1,611,461 Class E Shares, 1,611,459 Class F Shares, 1,611,458 Class G Shares, 1,611,457 Class H Shares, 1,611,455 Class I Shares and 1,611,455 Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each, by issuing 1,486,467 new Class A Shares, 1,486,466 new Class B Shares, 1,486,462 new Class C Shares, 1,486,462 new Class D Shares, 1,486,461 new Class E Shares, 1,486,459 new Class F Shares, 1,486,458 new Class G Shares, 1,486,457 new Class H Shares, 1,486,455 new Class I Shares and 1,486,455 new Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each together with an aggregate share premium of EUR, together with an aggregate share premium of EUR 3,681,111.06 (three million six hundred eighty-one thousand one hundred eleven Euro six euro cent);

5. Decision to change the form of the Company from a société à responsabilité limitée (private limited liability company) into a société anonyme (public limited liability company);

6. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 4. above by way of contribution in cash;

7. Restatement and renumbering of the articles of association of the Company in their entirety in order to reflect the changes adopted under items 2, 3, 4 and 5 and the incorporation of the provisions of the investment agreement;

8. Confirmation of the appointment of Ms Valerie Cooke, Mrs José Manuel Muriel Jiménez and Mr Thijs Van Ingen as directors of the Company, for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2008;

9. Appointment of a Luxembourg as external auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2008; and

10. Authorisations for the amendment of the share register of the Company and the creation and execution of a share register of the Company; and

11. Miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the par value of the shares of the Company from their current par value of one Euro (EUR 1) to one eurocent (EUR 0.01) and correlative increase of the number of shares of the Company from 12,500 (twelve thousand five hundred) shares to 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares in order to maintain the share capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500);

Third resolution

The Meeting resolves to create ten new classes of shares of the Company (to be denominated the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares).

The Meeting further resolves to convert the existing 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of the Company having a per value of EUR 0.01 (one eurocent) each into (i) 125,000 Class A Shares, (ii) 125,000 Class B Shares, (iii) 125,000 Class C Shares, (iv) 125,000 Class D Shares, (v) 125,000 Class E Shares, (vi) 125,000 Class F Shares, (vii) 125,000 Class G Shares, (viii) 125,000 Class H Shares, (ix) 125,000 Class I Shares and (x) 125,000 Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 148,646.02 (one hundred forty-eight thousand six hundred forty-six Euro two Eurocent) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into (i) 125,000 Class A Shares, (ii) 125,000 Class B Shares, (iii) 125,000 Class C Shares, (iv) 125,000 Class D Shares, (v) 125,000 Class E Shares, (vi) 125,000 Class F Shares, (vii)

125,000 Class G Shares, (viii) 125,000 Class H Shares, (ix) 125,000 Class I Shares and (x) 125,000 Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each to an amount of EUR 161,146.02 (one hundred sixty-one thousand hundred forty-six Euro two Eurocent) divided into 16,114,602 (sixteen million one hundred fourteen thousand six hundred and two) shares of the Company divided into 1,611,467 Class A Shares, 1,611,466 Class B Shares, 1,611,462 Class C Shares, 1,166,462 Class D Shares, 1,611,461 Class E Shares, 1,611,459 Class F Shares, 1,611.458 Class G Shares, 1,611,457 Class H Shares, 1,611,455 Class I Shares and 1,611,455 Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each, by issuing 1,486,467 new Class A Shares, 1,486,466 new Class B Shares, 1,486,462 new Class C Shares, 1,486,462 new Class D Shares, 1,486,461 new Class E Shares, 1,486.459 new Class F Shares, 1,486,458 new Class G Shares, 1,486,457 new Class H Shares, 1,486,455 new Class I Shares and 1,486,455 new Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each together with an aggregate share premium of EUR, together with an aggregate share premium of EUR 3,681,111.06 (three million six hundred eighty-one thousand one hundred eleven Euro six eurocent).

Fifth resolution

The Meeting resolves to change the form of the Company from a société à responsabilité limitée (private limited liability company) into a société anonyme (public limited liability company). Pursuant to art. 26-1 and 32-1(5) of the companies law, the evaluation of the company is subject to a report prepared by Accounting, Auditing, Consulting, Outsourcing, (AACO) SARL, Réviseur d'Entreprise, dated September 28, 2007, signed by Stéphane Weyders, which concludes as follows: "Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie ainsi qu'à la prime d'émission pour un montant total d'EUR 3.829.757,08" of which a copy signed "ne varietur" by the parties and the notary will stay annexed to the present deed.

Sixth resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the New Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payments

The Subscribers listed in the table below declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of (i) 1,486,467 new Class A Shares, (ii) 1,486,466 new Class B

Name of the subscriber	A Shares	B Shares	C Shares	D Shares	E Shares
3i PEB 2006-08A	550 033,00	550 033,00	550 033,00	550 033,00	550 033,00
3i PEB 2006-08B	41 751,00	41 751,00	41 751,00	41 751,00	41 751,00
3i PEB 2006-08C	90 559,00	90 559,00	90 559,00	90 559,00	90 559,00
PEB CO 2006-08	9 521,00	9 521,00	9 521,00	9 521,00	9 520,00
3i Group plc	1 069,00	1 069,00	1 069,00	1 069,00	1 069,00
PEB Nordic	1 171,00	1 171,00	1 170,00	1 170,00	1 170,00
Peb Dutch	638,00	638,00	637,00	637,00	637,00
3i Va	195 931,00	195 931,00	195 931,00	195 931,00	195 931,00
3i Vb	223 962,00	223 961,00	223 961,00	223 961,00	223 961,00
Gestora Cabean de Inversiones S.L.	17 480,00	17 480,00	17 480,00	17 480,00	17 480,00
José Luis Rodríguez	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Justo Acebo	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Jesús Villazón	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Alejandro Cubría	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Emilio Granda	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
José Luis González	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Marta Noemi Saiz	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Pedro Muriel	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Cares Capital S.L.	144 176	144 176	144 175	144 175	144 175
Orlalvi S.L.	144 176	144 176	144 175	144 175	144 175
Total No. of Shares (per Class)	1 486 467	1 486 466	1 486 462	1 486 462	1 486 461

Name of the subscriber	F Shares	G Shares	H Shares	I Shares	J Shares	Total no. of Shares
3i PEB 2006-08A	550 033,00	550 033,00	550 033,00	550 032,00	550 032,00	5 500 328,00
3i PEB 2006-08B	41 751,00	41 751,00	41 751,00	41 750,00	41 750,00	417 508,00
3i PEB 2006-08C	90 559,00	90 559,00	90 558,00	90 558,00	90 558,00	905 587,00
PEB CO 2006-08	9 520,00	9 520,00	9 520,00	9 520,00	9 520,00	95 204,00
3i Group plc	1 069,00	1 068,00	1 068,00	1 068,00	1 068,00	10 686,00

41478

PEB Nordic	1 170,00	1 170,00	1 170,00	1 170,00	1 170,00	11 702,00
Peb Dutch	637,00	637,00	637,00	637,00	637,00	6 372,00
3i Va	195 931,00	195 931,00	195 931,00	195 931,00	195 931,00	1 959 310,00
3i Vb	223 961,00	223 961,00	223 961,00	223 961,00	223 961,00	2 239 611,00
Gestora Cabean de Inver- siones S.L.	17 480,00	17 480,00	17 480,00	17 480,00	17 480,00	174 800,00
José Luis Rodríguez	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	180 000,00
Justo Acebo	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
Jesús Villazón	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
Alejandro Cubría	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	15 000,00
Emilio Granda	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
José Luis González	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	50 000,00
Marta Noemi Saiz	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
Pedro Muriel	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	15 000,00
Cares Capital S.L.	144 174	144 174	144 174	144 174	144 174	1 441 747
Orlalvi S.L.	144 174	144 174	144 174	144 174	144 174	1 441 747
Total No. of Shares (per Class)	1 486 459	1 486 458	1 486 457	1 486 455	1 486 455	14 864 602

Shares, (iii) 1,486,462 new Class C Shares, (iv) 1,486,462 new Class D Shares, (v) 1,486,461 new Class E Shares, (vi) 1,486,459 new Class F Shares, (vii) 1,486,458 new Class G Shares, (viii) 1,486,457 new Class H Shares, (ix) 1,486,455 new Class I Shares and (x) 1,486,455 new Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each and to pay them up in full by means of a contribution in cash.

Such contributions in cash is made by the Subscribers against the issue by the Company of such number of Newly Shares as indicated in the table below:

The contribution in cash in an amount of EUR 3,829,757.08 (three million eight hundred twenty-nine thousand seven hundred fifty-seven Euros eight eurocents) made by the Subscribers indicated in the table above, shall be allocated as set out in the table above, it being understood that an amount of EUR 148,646.02 (one hundred eighty-eight thousand six hundred forty-six Euro two eurocent) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and the balance of EUR 3,681,111.06 (three million six hundred eighty-one thousand one hundred eleven Euro six eurocent) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

It is being acknowledged that such contributions to the share premium account to the Company is made by the Subscribers as indicated in the table below:

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary by a certificate confirming the availability of the subscription amount and the notary acknowledges the availability of the funds so paid.

Subscribers	Amount allocated to the share premium account of the Company
Gestora Cabean de Inversiones, S.L.	173 052,00
José Luis Rodríguez	178 200,00
Justo Acebo	99 000,00
Jesús Villazón	99 000,00
Alejandro Cubría	14 850,00
Emilio Granda	99 000,00
José Luis González	49 500,00
Marta Noemi Saiz	99 000,00
Pedro Muriel	14 850,00
Cares Capital S.L.	1,427,329.53
Orlalvi S.L.	1,427,329.53
Total	3,681,111.06

The following resolutions have been passed by all the Subscribers, including the new shareholders resulting from the share capital increase as per the above resolutions.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions and in order to incorporate some provision of an investments agreement entered into by and between the Subscribers into the articles of association of the Company (the Articles), the Meeting

resolves to restate and renumber the Articles in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

"Restated articles of 3i Cares Holdings S.A.

1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "3i Cares Holdings S.A." (the Company) which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles),

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Duration

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

4. Corporate objects

4.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/ or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

4.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

4.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

5. Share capital

The subscribed share capital is set at EUR 161,146.02 (one hundred sixty-one thousand one hundred and forty-six Euro two Eurocent), represented by 16,114,602 (sixteen million one hundred fourteen thousand six hundred and two) ordinary shares with a par value of EUR 0.01 (one Eurocent) each (the Shares). The Shares are divided into:

- 1,611,467 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-seven) Class A shares (the Class A Shares),
- 1,611,466 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-six) Class B shares (the Class B Shares),

- 1,611,462 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-two) Class C shares (the Class C Shares),
- 1,611,462 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-two) Class D shares (the Class D Shares),
- 1,611,461 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-one) Class E shares (the Class E Shares),
- 1,611,459 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-nine) Class F shares (the Class F Shares),
- 1,611,458 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-eight) Class G shares (the Class G Shares),
- 1,611,457 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-seven) Class H shares (the Class H Shares),
- 1,611,455 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-five) Class I shares (the Class I Shares) and
- 1,611,455 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-five) Class J shares (the Class J Shares).

6. Shares

6.1 The Shares are and will remain in registered form.

6.2 A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 10 (ten) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Class A Shares to Class J Shares shall constitute separate classes of Shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects (save as may be set out in the Articles). All Class A Shares to Class J Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the relevant shareholder so directs, be retired with the effect that the issued number of that class of Shares is reduced.

6.6 Each Class A Shares to Class J Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.7 The profits (and on a return of capital, the assets of the Company available for distributions) which the Company may decide to distribute shall be applied as follows in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends:

(i) the holders of Class A Shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(ii) the holders of Class B Shares shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(iii) the holders of Class C Shares shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(iv) the holders of Class D Shares shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(v) the holders of Class E Shares shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(vi) the holders of Class F Shares shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(vii) the holders of Class G Shares shall, seventh in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(viii) the holders of Class H Shares shall, eighth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(ix) the holders of Class I Shares shall, ninth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, and

(x) the holders of Class J Shares shall, tenth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class I Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class H Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class G Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class G Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class F Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class E Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class D Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class C Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class B Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

6.8 All amounts applied under Article 6.7 above shall be applied rateably between each holder of Class A Shares to Class J Shares.

7. Repurchasing of shares. The Company is authorised to repurchase its own Shares within the limits set by article 49-2 of the Law provided however that the Company may not at any time redeem or purchase any of the Class A Shares. A repurchase of Shares must be approved by a resolution at a General Meeting. Any redemption or repurchase shall be in the following order of priority, namely:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

provided that if part of a class is redeemed or purchased the Shares in that class shall be redeemed or repurchased pro rata to the number of Shares in that class held by holders.

8. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

9. Powers of the general meeting of the company. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It has the powers conferred upon it by the Law and these Articles.

10. Annual general meeting - Other general meetings.

10.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Friday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

10.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

10.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote

11.1 The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

11.2 The Board, as well as the statutory auditors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

11.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

11.4 Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders.

11.5 Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

11.6 Each share is entitled to one vote.

11.7 Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

11.8 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers.

Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

11.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

11.10 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

11.11 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.12 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

11.13 Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

11.14 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

11.15 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

12. Management

12.1 The Company shall be managed by a Board composed of minimum three (3) directors and maximum seven (7) directors who need not be shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

12.2 Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

12.3 The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

12.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

13. Observer. 3i shall have the right to appoint one (1) observer, which could be any person. The observer shall have the right to attend and participate in all the meetings of the Board, with voice but without vote, and will perceive no compensation from the Company.

14. Meetings of the board

14.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a Secretary (as defined in clause 21.1 of these Articles), who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

14.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting. In any case, the Board shall be convened at least three (3) times each year.

14.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

14.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

14.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

14.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

14.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

14.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

15. Minutes of meetings of the board

15.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

15.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or any two members of the Board.

16. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

17. Delegation of powers

17.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

17.2 The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

17.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the

boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 17 above.

19. Conflict of interests

19.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

19.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

19.4 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

20. Indemnification

20.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

20.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

21. Secretary

21.1 A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary).

21.2 The Secretary, who may or may not be a director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meetings, and to keep the records and the minutes of the Board and, to the extent practical, of the General Meetings in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. He shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

21.3 The Secretary shall have the power and authority to issue on behalf of the Company (i) certificates of any kind including ad hoc certificates relating to specific items and resolutions adopted by the Board, and (ii) extracts of any kind including extracts of resolutions adopted by the Board. Such certificates and extracts may be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and be used as official documents.

22. Statutory auditor(s) (commissaire aux comptes)

22.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

22.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

23. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

24. Annual accounts

24.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

24.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

24.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

25. Allocation of profits

25.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

25.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

25.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

25.4 The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

26. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

27. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies Act."

Eighth resolution

The Meeting resolves to confirm the appointment of Ms Valerie Cooke, Mrs José Manuel Muriel Jiménez and Mr Thijs Van Ingen as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2008.

Ninth resolution

The Meeting resolves to appoint C.A.S. Services S.A., with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168 as external auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2008.

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 41,500.- (forty-one thousand five hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing parties, the proxy-holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de 3i Cares Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.733 (la Société). La Société a été constituée le 23 février 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, au Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1019 du 24 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 août 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu

(1) 3i Group Plc, une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 1142830, ayant son siège social au 16 Palace Street, à Londres SW1E 5JD, représentée par son gérant, 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(2) 3I EUROPARTNERS Va LP, une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11419) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(3) 3I EUROPARTNERS Vb LP, une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11420) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(4) 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11276) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(5) 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11277) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(6) 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11278) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(7) PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-2008 L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11279) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(8) PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11553) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(9) PAN EUROPEAN BUYOUTS (DUTCH) CO-INVEST 2006-08 L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11874) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments Plc, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(10) Jose Luis Rodríguez Garcia, né à Avilés le 3 février 1950, résidant à Calle Constantino Suárez "Españolito", N° 2-7°A - CP33403, Avilés, Espagne, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(11) Jesús Villazón Pidal, né à Gijón le 23 juin 1957, résidant à Camino de los Abetos, N°10 - CP33429, La Fresneda-Siero, Espagne, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(12) Pedro Lucio Muriel Velasco, né à Mieres del Camino le 9 mai 1961, résidant à Avenida del Campón, 17-2°B - CP33450, Salinas (Castrillón), Espagne, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(13) Alejandro Cubría Madariaga, né à Gijón le 25 octobre 1969, résidant à Calle Piona, 23-4°G - CP33006, Oviedo, Espagne, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(14) José Emilio Granda García, né à Avilés le 6 février 1951, résidant à Calle Piñole, N°10 - CP33405, Salinas (Castrillón), Espagne, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(15) Jose Luis Gonzalez Gonzalez, né à Gijón le 12 octobre 1960, résidant à Calle Naranjo de Bulnes, N°1-1°A - CP33211, Gijón, Espagne, ici représentée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(16) Marta Noemí Saiz Zapico, né à Piedras Blancas le 18 septembre 1972, résidant à Calle José Fernandín, 25-3°A - CP33450, Piedras Blancas, Espagne, ici représentée par Anne Guillemín, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(17) Justo Acedo Carrillo, né à Helechal (Badajoz) le 29 mars 1966, résidant à Calle Parque de Santillana, portal 2A1-2°A - CP28410, Manzanares el Real, Espagne, ici représentée par Anne Guillemín, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(18) Gestora Cabean de Inversiones, S.L, une société espagnole ayant son siège social au 28660 Boadilla del Monte Madrid, calle Vallefranco, 33, Espagne, ici représentée par Anne Guillemín, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(19) Orlalvi S.L., une société espagnole ayant son siège social au Salinas, Concejo de Castrillón, Asturias, C/ Asturcón, 12 C.P. 33405, Espagne, ici représentée par Anne Guillemín, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

(20) Cares Capital S.L., une société espagnole ayant son siège social au Pozuelo de Alarcón, municipio de Madrid, Calle Guipuzcoa, 16, Espagne, ici représentée par Anne Guillemín, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées ci-dessus sous les points 1. et 2. sont les actuels associés de la Société et seront désignées ci-après en tant qu'Associés.

Les parties comparantes mentionnées ci-dessus sous les points 3. à 9. interviennent à la présente Assemblée pour souscrire aux nouvelles parts sociales devant être émises par la Société et seront ci-après désignées en tant que Fonds 3i.

Les parties comparantes mentionnées ci-dessus sous les points 10. à 17. interviennent à la présente Assemblée pour souscrire aux nouvelles parts sociales devant être émises par la Société et seront ci-après désignées en tant que Gérants Espagnols.

La partie comparante mentionnée ci-dessus sous le point 18. intervient à la présente Assemblée pour souscrire aux nouvelles parts sociales devant être émises par la Société et sera ci-après désignée en tant que Président.

Les parties comparantes mentionnées ci-dessus sous les points 19. à 20. interviennent à la présente Assemblée pour souscrire aux nouvelles parts sociales devant être émises par la Société et seront ci-après désignées en tant que SPV Espagnols.

Les Associés, les Fonds 3i, les SPV Espagnols, les Gérants Espagnols, ainsi que le Président seront ci-après désignés en tant que les Souscripteurs.

Les procurations des Souscripteurs représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant en leur nom et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés représentent l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société, établi à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de un Euro (EUR 1) à un centime d'Euro (EUR 0,01) et augmentation consécutive du nombre de parts sociales de la Société, actuellement établi à 12.500 (douze mille cinq cents) à un nombre de parts sociales de 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) afin de conserver un capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros);

3. Création de dix nouvelles classes de parts sociales de la Société (désignées Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J, et conversion des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune en (i) 125.000 Parts Sociales de Classe A, (ii) 125.000 Parts Sociales de Classe B, (iii) 125.000 Parts Sociales de Classe C, (iv) 125.000 Parts Sociales de Classe D, (v) 125.000 Parts Sociales de Classe E, (vi) 125.000 Parts Sociales de Classe F, (vii) 125.000 Parts Sociales de Classe G, (viii) 125.000 Parts Sociales de Classe H, (ix) 125.000 Parts Sociales de Classe I et (x) 125.000 Parts Sociales de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 148.642,02 (cent quarante-huit mille six cent quarante-deux Euros et deux centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en (i) 125.000 Parts Sociales de Classe A, (ii) 125.000 Parts Sociales de Classe B, (iii) 125.000 Parts Sociales de Classe C, (iv) 125.000 Parts Sociales de Classe D, (v) 125.000 Parts Sociales de Classe E, (vi) 125.000 Parts Sociales de Classe F, (vii) 125.000 Parts Sociales de Classe G, (viii) 125.000 Parts Sociales de Classe H, (ix) 125.000 Parts Sociales de Classe I et (x) 125.000 Parts Sociales de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), à un montant de EUR 161.146,02 (cent soixante et un mille cent quarante-six Euros et deux centimes)

divisé en 16.114.602 (seize millions cent quatorze mille six cent deux) Actions de la Société, représentées par 1.611.467 Actions de Classe A, 1.611.466 Actions de Classe B, 1.611.462 Actions de Classe C, 1.166.462 Actions de Classe D, 1.611.461 Actions de Classe E, 1.611.459 Actions de Classe F, 1.611.458 Actions de Classe G, 1.611.457 Actions de Classe H, 1.611.455 Actions de Classe I et 1.611.455 Actions de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), par voie de l'émission de 1.486.467 nouvelles Actions de Classe A, 1.486.466 nouvelles Actions de Classe B, 1.486.462 nouvelles Actions de Classe C, 1.486.462 nouvelles Actions de Classe D, 1.486.461 nouvelles Actions de Classe E, 1.486.459 nouvelles Actions de Classe F, 1.486.458 nouvelles Actions de Classe G, 1.486.457 nouvelles Actions de Classe H, 1.486.455 nouvelles Actions de Classe I et 1.486.455 nouvelles Actions de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.681.111,06 (trois millions six cent mille quatre-vingt-un mille cent onze Euros six cents);

5. Décision de modifier la forme de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme;

6. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 4. ci-dessus qu moyen d'un apport en numéraire;

7. Reformulation et nouvelle numérotation des statuts de la Société dans leur intégralité afin d'y refléter les modifications mentionnées sous les points 2, 3, 4 et 5 et rédaction des dispositions du contrat d'investissement;

8. Confirmation de la nomination de Mme Valerie Cooke, Mme José Manuel Muriel Jiménez et M. Thijs Van Ingen en tant qu'administrateurs de la Société, pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu en 2008;

9. Nomination d'un auditeur externe de la Société pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu en 2008;

10. Autorisations de modifier le registre d'actionnaires de la Société, et création et signature d'un registre des actionnaires de la Société; et

11. Divers.

III. l'Assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social avec droit de vote de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour (et de toutes autres informations utiles), qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de un Euro (EUR 1) à un centime d'Euro (EUR 0,01) et augmentation consécutive du nombre de parts sociales de la Société, actuellement établi à 12.500 (douze mille cinq cents) à un nombre de parts sociales de 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) afin de conserver un capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer dix nouvelles classes de parts sociales de la Société (désignées Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J).

L'Assemblée décide en outre de convertir les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune en (i) 125.000 Parts Sociales de Classe A, (ii) 125.000 Parts Sociales de Classe B, (iii) 125.000 Parts Sociales de Classe C, (iv) 125.000 Parts Sociales de Classe D, (v) 125.000 Parts Sociales de Classe E, (vi) 125.000 Parts Sociales de Classe F, (vii) 125.000 Parts Sociales de Classe G, (viii) 125.000 Parts Sociales de Classe H, (ix) 125.000 Parts Sociales de Classe I et (x) 125.000 Parts Sociales de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 148,642.02 (cent quarante-huit mille six cent quarante-deux Euros et deux centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en (i) 125.000 Parts Sociales de Classe A, (ii) 125.000 Parts Sociales de Classe B, (iii) 125.000 Parts Sociales de Classe C, (iv) 125.000 Parts Sociales de Classe D, (v) 125.000 Parts Sociales de Classe E, (vi) 125.000 Parts Sociales de Classe F, (vii) 125.000 Parts Sociales de Classe G, (viii) 125.000 Parts Sociales de Classe H, (ix) 125.000 Parts Sociales de Classe I et (x) 125.000 Parts Sociales de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), à un montant de EUR 161.146,02 (cent soixante et un mille cent quarante-six Euros et deux centimes) divisé en 16.114.602 (seize millions cent quatorze mille six cent deux) Actions de la Société, représentées par 1.611.467 Actions de Classe A, 1.611.466 Actions de Classe B, 1.611.462 Actions de Classe C, 1.166.462 Actions de Classe D, 1.611.461 Actions de Classe E, 1.611.459 Actions de Classe F, 1.611.458 Actions de Classe G, 1.611.457 Actions de Classe H, 1.611.455 Actions de Classe I et 1.611.455 Actions de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), par voie de l'émission de 1.486,467 nouvelles Actions de Classe A, 1.486.466 nouvelles Actions

de Classe B, 1.486.462 nouvelles Actions de Classe C, 1.486.462 nouvelles Actions de Classe D, 1.486.461 nouvelles Actions de Classe E, 1.486.459 nouvelles Actions de Classe F, 1.486.458 nouvelles Actions de Classe G, 1.486.457 nouvelles Actions de Classe H, 1.486.455 nouvelles Actions de Classe I et 1.486.455 nouvelles Actions de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.681.111,06 (trois millions six cent mille quatre-vingt-un mille cent onze Euros six cents).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme. Conformément aux art. 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10.08.1915, une copie du rapport du réviseur AACO SARL, Monsieur Stéphane Weyders, daté du 28 septembre 2007, contient les conclusions suivantes: "Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie ainsi qu'à la prime d'émission pour un montant total d'EUR 3.829.757,08". Une copie du rapport reste annexée au présent acte après avoir été signé «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription aux Nouvelles Parts Sociales effectuée de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Les Souscripteurs indiqués dans le tableau ci-dessous déclarent souscrire à l'augmentation de capital social de la Société effectuée au moyen de l'émission de (i) 1.486.467 nouvelles Parts Sociales de Classe A, (ii) 1.486.466 nouvelles Parts Sociales de Classe B, (iii) 1.486.462 nouvelles Parts Sociales de Classe C, (iv) 1.486.462 nouvelles Parts Sociales de Classe D, (v) 1.486.461 nouvelles Parts Sociales de Classe E, (vi) 1.486.459 nouvelles Parts Sociales de Classe F, (vii) 1.486.458 nouvelles Parts Sociales de Classe G, (viii) 1.486.457

Nom des souscripteurs	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts
	sociales A	sociales B	sociales C	sociales D	sociales E
3i PEB 2006-08A	550 033.00	550 033.00	550 033.00	550 033.00	550 033.00
3i PEB 2006-08B	41 751.00	41 751.00	41 751.00	1 751.00	1 751.00
3i PEB 2006-08C	90 559.00	90 559.00	90 559.00	0 559.00	0 559.00
PEB CO 2006-08	9 521.00	9 521.00	9 521.00	9 521.00	9 520.00
3i Group plc	1 069.00	1 069.00	1 069.00	1 069.00	1 069.00
PEB Nordic	1 171.00	1 171.00	1 170.00	1 170.00	1 170.00
Peb Dutch	638.00	638.00	637.00	637.00	637.00
3i Va	195 931.00	195 931.00	195 931.00	195 931.00	195 931.00
3i Vb	223 962.00	223 961.00	223 961.00	223 961.00	223 961.00
Gestora Cabean de Inversiones S.L.	17 480.00	17 480.00	17 480.00	7 480.00	7 480.00
José Luis Rodríguez	18 000.00	18 000.00	18 000.00	8 000.00	8 000.00
Justo Acebo	10 000.00	10 000.00	10 000.00	0 000.00	0 000.00
Jesús Villazón	10 000.00	10 000.00	10 000.00	0 000.00	0 000.00
Alejandro Cubría	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00
Emilio Granda	10 000.00	10 000.00	10 000.00	0 000.00	0 000.00
José Luis González	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Marta Noemi Saiz	10 000.00	10 000.00	10 000.00	0 000.00	0 000.00
Pedro Muriel	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00
Cares Capital S.L.	144 176	144 176	144 175	144 175	144 175
Orlavi S.L.	144 176	144 176	144 175	144 175	144 175
otal No. of Shares (per Class)	1 486 467	1 486 466	1 486 462	1 486 462	1 486 461

Nom des souscripteurs	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts	Nombre Total de Parts Sociales
	sociales F	sociales G	sociales H	sociales I	sociales J	
3i PEB 2006-08A	550 033.00	550 033.00	550 033.00	550 032.00	550 032.00	5 500 328.00
3i PEB 2006-08B	1 751.00	41 751.00	41 751.00	41 750.00	41 750.00	417 508.00
3i PEB 2006-08C	0 559.00	90 559.00	90 558.00	90 558.00	90 558.00	905 587.00
PEB CO 2006-08	9 520.00	9 520.00	9 520.00	9 520.00	9 520.00	95 204.00
3i Group plc	1 069.00	1 068.00	1 068.00	1 068.00	1 068.00	10 686.00

41490

PEB Nordic	1 170.00	1 170.00	1 170.00	1 170.00	1 170.00	11 702.00
Peb Dutch	637.00	637.00	637.00	637.00	637.00	372.00
3i Va	195 931.00	195 931.00	195 931.00	195 931.00	195 931.00	1 959 310.00
3i Vb	223 961.00	223 961.00	223 961.00	223 961.00	223 961.00	2 239 611.00
Gestora Cabean de Inversio- nes S.L.	7 480.00	17 480.00	17 480.00	17 480.00	17 480.00	174 800.00
José Luis Rodríguez	8 000.00	18 000.00	18 000.00	18 000.00	18 000.00	180 000.00
Justo Acebo	0 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	100 000.00
Jesús Villazón	0 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	100 000.00
Alejandro Cubría	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	15 000.00
Emilio Granda	0 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	100 000.00
José Luis González	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	50 000.00
Marta Noemi Saiz	0 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	100 000.00
Pedro Muriel	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	15 000.00
Cares Capital S.L.	144 174	44 174	144 174	144 174	44 174	44 1747
Orlalvi S.L.	144 174	44 174	144 174	144 174	44 174	44 1747
Total No. of Shares (per Class)	1 486 459	1 486 458	1 486 457	1 486 455	1 486 455	486 4602

nouvelles Parts Sociales de Classe H, (ix) 11.486.455 nouvelles Parts Sociales de Classe I et (x) 1.486.455 nouvelles Parts Sociales de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euros), devant être libérées entièrement au moyen d'un apport en numéraire.

Lesdits apports en numéraire sont effectués par les Souscripteurs en contrepartie de l'émission par la Société du nombre ci-dessus de Nouvelles Parts Sociales et de l'émission d'une prime d'émission, selon le tableau ci-dessous.

L'apport en numéraire d'un montant de EUR 3,829,757.08 (trois millions huit cent vingt-neuf deux mille cent cinquante-sept Euros huit cents) effectué par les Souscripteurs tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, sera attribué comme indiqué ci-dessus, étant entendu qu'un montant de EUR 148,642.02 (cent quarante-huit mille six cent quarante-deux Euros et deux centimes) est à attribuer au compte de capital social nominal de la Société et que le solde de EUR 3.681.111,06 (trois millions six cents mille quatre-vingt un mille cent onze Euros six cents) est à attribuer à la réserve de prime d'émission de la Société.

Il est reconnu que lesdits apports au compte de prime d'émission de la Société sont effectués par les Souscripteurs selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous:

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, et afin d'inclure dans les
Souscripteurs

Montant attribué au
compte de prime
d'émission de la Société

Gestora Cabean de Inversiones, S.L.	173 052,00
José Luis Rodríguez	178 200,00
Justo Acebo	99 000,00
Jesús Villazón	99 000,00
Alejandro Cubría	14 850,00
Emilio Granda	99 000,00
José Luis González	49 500,00
Marta Noemi Saiz	99 000,00
Pedro Muriel	14 850,00
Cares Capital S.L.	1,427,329.53
Orlalvi S.L.	1,427,329.53
Total	<u>3,681,111.06</u>

statuts de la Société (les Statuts) certaines dispositions concernant un contrat d'investissement conclu entre les Souscripteurs, l'Assemblée décide de reformuler et de numéroter à nouveau les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront la teneur suivante (en Français):

«Statuts reformulés de 3i Cares Holdings S.A.

1. Forme et dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "3i Cares Holdings S.A." (la Société) gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et par les présents statuts (le Statuts).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Il peut être transféré dans les limites du Grand-Duché par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts.

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

3. Durée de la société

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

4. Objet social

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futurs), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés pas la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

4.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 161.146,02 (cent soixante et un mille cent quarante-six euros deux centimes d'euro), représenté par 16.114.602 (seize millions cent quatorze mille six cent deux) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune (les Actions). Les Actions sont réparties entre:

- (i) 1.611.467 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-sept) actions de classe A (les Actions de Classe A),
- (ii) 1.611.466 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-six) actions de classe B (les Actions de Classe B),
- (iii) 1.611.462 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-deux) actions de classe C (les Actions de Classe C),
- (iv) 1.611.461 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-un) actions de classe D (les Actions de Classe D),
- (v) 1.611.461 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-un) actions de classe E (les Actions de Classe E),
- (vi) 1.611.459 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-neuf) actions de classe F (les Actions de Classe F),

(vii) 1.611.458 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-huit) actions de classe G (les Actions de Classe G),

(viii) 1.611.457 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-sept) actions de classe H (les Actions de Classe H),

(ix) 1.611.455 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-cinq) actions de classe I (les Actions de Classe I),
et

(x) 1.611.455 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-cinq) actions de classe J (les Actions de Classe J).

6. Actions

6.1 Les Actions sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'Actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque Action, tous transferts d'Actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.4 Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être appelés à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que ces appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de 10 (dix) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.5 Les Actions de Classe A aux Actions de Classe J constituent des classes d'Actions séparées dans la Société, mais doivent avoir un rang pari passu à tous les égards (sauf si mentionné autrement dans les présents Statuts). Toutes les Actions de Classe A aux Actions de Classe J rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la demande de l'actionnaire concerné, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions de cette classe.

6.6 Toutes les Actions de Classe A aux Actions de Classe J, et chacune d'entre elles, confèrent à leur porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.7 Les profits (et en cas de remboursement de capital, les actifs de la Société disponibles en vue des distributions) que la Société peut décider de distribuer doivent être répartis de la manière suivante pour toute année au cours de laquelle l'Assemblée Générale décide de faire une distribution de dividendes:

(i) Les porteurs d'Actions de Classe A sont en droit, en premier par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits Actionnaires,

(ii) Les porteurs d'Actions de Classe B sont en droit, en deuxième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits Actionnaires,

(iii) Les porteurs d'Actions de Classe C sont en droit, en troisième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(iv) Les porteurs d'Actions de Classe D sont en droit, en quatrième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(v) Les porteurs d'Actions de Classe E sont en droit, en cinquième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(vi) Les porteurs d'Actions de Classe F sont en droit, en sixième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(vii) Les porteurs d'Actions de Classe G sont en droit, en septième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(viii) Les porteurs d'Actions de Classe H sont en droit, en huitième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(ix) Les porteurs d'Actions de Classe I sont en droit, en neuvième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires, et

(x) Les porteurs d'Actions de Classe J sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes.

Dans l'hypothèse où les Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe I sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe I et les Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe H sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe H jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe G sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe G jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe F sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe F jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe E sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe E jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe D sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe D jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe C sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe C jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe B sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe B jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe A sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes.

6.8 Tous les montants répartis en application de l'article 6.7 ci-dessus, sont appliqués au pro rata entre chaque porteur d'Actions de Classe A jusqu'aux Actions de Classe J.

7. Rachat d'actions. La Société est autorisée à racheter ses propres Actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi, étant précisé cependant que la Société ne peut pas, à quelque moment que ce soit, acheter ou racheter l'une quelconque des Actions de Classe A. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale. Tout achat ou rachat se fera suivant l'ordre de priorité suivant:

- (i) Actions de Classe J;
- (ii) Actions de Classe I;
- (iii) Actions de Classe H;
- (iv) Actions de Classe G;
- (v) Actions de Classe F;
- (vi) Actions de Classe E;
- (vii) Actions de Classe D;
- (viii) Actions de Classe C; et
- (ix) Actions de Classe B;

sous réserve que si une partie de la classe d'Actions concernée est achetée ou rachetée, les Actions de cette classe seront achetés ou rachetés au pro rata du nombre d'Actions dans cette classe détenues par les porteurs.

8. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

9. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la société. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

10. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.

10.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi de Juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

10.2 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

11. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

11.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

11.2 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

11.3 Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

11.4 Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

11.5 Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

11.6 Chaque action donne droit à une voix.

11.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

11.8 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

11.9 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

11.10 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la Loi), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

11.11 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

11.12 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

11.13 Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

11.14 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

11.15 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

12. Administration de la société

12.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au minimum trois (3) membres et au maximum sept (7) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

12.2 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi.

12.3 Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

12.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

13. Observateur. Si a le droit de nommer un (1) observateur, qui peut être n'importe qui. L'observateur a le droit d'assister et de participer à toute réunion du Conseil d'Administration, sans droit de vote, et ne percevra aucune compensation de la Société.

14. Réunion du conseil d'administration

14.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un Secrétaire (tel que défini dans l'article 21.1 ci-dessous-, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

14.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

14.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

14.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

14.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

14.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

14.7 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

14.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

15. Procès-verbaux de réunions du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique

15.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence.

15.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

16. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

17. Délégation de pouvoirs

17.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

17.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

17.3 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout administrateur. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 17 ci-dessus.

19. Conflit d'intérêts

19.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

19.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

19.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

19.4 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

20. Indemnisation

20.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

20.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

21. Secrétaire

21.1 Un secrétaire peut être nommé par une résolution du Conseil d'Administration (le Secrétaire).

21.2 Le Secrétaire aura la responsabilité d'agir comme clerc des réunions du Conseil d'Administration et, dans la mesure du possible, des Assemblées Générales, et tiendra le dossier des décisions et autres procès-verbaux du Conseil d'Administration et, dans la mesure du possible, des Assemblées Générales et leurs décisions dans un livre qui sera tenu à cette fin. Il fera de même pour toutes décisions prises par des commissions du Conseil d'Administration (si de telles commissions existent) quand il en sera requis. Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes en restant cependant responsable pour les tâches ainsi déléguées.

21.3 Le Secrétaire aura le pouvoir d'émettre, pour le compte de la société (i) des certificats de toute nature, y compris des certificats ad hoc portant sur des points précis et résolutions adoptés par le Conseil d'Administration, et (ii) des extraits de toute nature, y compris des extraits des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration. Ces certificats et extraits pourront être produits en justice, ou, d'une manière générale, à l'égard de tout tiers et être utilisés comme documents officiels.

22. Commissaire(s) aux comptes.

22.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

22.2 Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

23. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

24. Comptes annuels

24.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

24.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédige(nt) sur cette base son (leur) rapport de révision.

24.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration le rapport du/des commissaire(s) aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

25. Affectation des bénéfices

25.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

25.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

25.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration.

25.4 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

27. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la nomination de Mme Valerie Cooke, Mme José Manuel Muriel Jiménez et M. Thijs Van Ingen en tant qu'administrateurs de la Société, pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu en 2008.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer C.A.S. Services S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168 en tant qu'auditeur externe de la Société pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu en 2008.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles actions dans le registre d'actionnaires de la Société et de procéder à toutes les formalités afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ EUR 41.500.- (quarante et un mille cinq cents Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Guillemin, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2007. LAC/2007/29927. — Reçu trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros cinquante-sept cents. Eur 1% = 38.297,57.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008038934/5770/1360.

(080041700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

3i Cares Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.733.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of 3i Cares Holdings S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.733, incorporated under the name 3i Esmalglass Holdings, S.à r.l. on 23 February 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1019 on 24 May 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 28 September 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Anne Guillemin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, who appoints as Secretary Corinne Petit, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Olivier Crauser, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the bureau of the Meeting (the Bureau)).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the 1,611,467 Class A Shares, 1,611,466 Class B Shares, 1,611,462 Class C Shares, 1,611,462 Class D Shares, 1,611,461 Class E Shares, 1,611,459 Class F Shares, 1,611,458 Class G Shares, 1,611,457 Class H Shares, 1,611,455 Class I Shares and 1,611,455 Class J Shares, with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 161,146.02 (one hundred sixty-one thousand one hundred forty-six Euro two Eurocent) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Decision to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety;
3. Authorisations for the amendment of the drafting of the Articles of Association as a consequence of the above resolution on such matters as might be deemed necessary or convenient for the interest of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) to amend the Articles and (ii) to insert new articles in the Articles in order to incorporate some provision of an investments agreement entered into by and between the shareholders of the Company. As a

consequence of such changes, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

Articles of association of 3i Cares Holdings S.A.

Preamble: Definitions

3i means 3i Group plc, 3i Pan European Buyouts 2006-08 A LP, 3i Pan European Buyouts 2006-08 B LP, 3i Pan European Buyouts 2006-08 C LP, Pan European Buyouts Co-Invest 2006-08 LP, Pan European Buyouts (Nordic) Co-Invest 2006-08 LP, Pan European Buyouts (Dutch) A Co-Invest 2006-08 LP, 3i Europartners Va LP and 3i Europartners Vb LP.

3i Bound Party means:

- (i) any subsidiary and/or parent of 3i Group plc and/or any subsidiary of such parent (3i Group);
- (ii) any fund, investment vehicle or any other entity managed by any company of the 3i Group or in which 3i has, either directly or indirectly, a major economic interest or is used with the purpose of allowing employees (including former employees) of 3i to participate in the companies where 3i Group invested (3i Funds);
- (iii) any entity in which any 3i Fund has a major economic interest in; or
- (iv) in case of dissolution or liquidation any investor in a 3i Fund,
- (v) if, in any of the cases aforementioned, the acquirer is a competitor or begins to compete with the Target Companies (as defined on the Investment Agreement).

3i Shares means the Shares owned by 3i.

Board means the board of directors of the Company.

Director(s) means director(s) of the Company.

Investment Agreement means the agreement entered into by and between the Company, Mr Jesus Alonso Villarón, Mr Orlando Alonso Villarón, 3i, the Chairman (as defined therein), the Directors and the Spanish SPV Vehicles.

Financial Year means a period in respect of which the Company prepares audited accounts.

Market Value means the amount resulting of the following formula:

$$MV = (EBITDA \times 9) - \text{Net Financial Debt}$$

Where

MV means Market Value;

EBITDA corresponds with the last fiscal year closed previously to the date on which the call option is exercised.

Net Financial Debt means Financial Debt as defined on the Investment Agreement.

Shares means the Shares of the Company.

Spanish SPV Shares means the Shares owned by the Spanish SPV Vehicles, the Directors, Mr Jesús Alonso Villarón, Mr Orlando Alonso Villarón and the Chairman.

Spanish SPV Vehicles means Cares Capital S.L., a Spanish Company, with registered address at Pozuelo de Alarcón, municipio de Madrid, Calle Guipuzcoa, 16, Spain (hereinafter, Jesús' Vehicle), Orlalvi S.L., a Spanish company, with registered address at Salinas, Concejo de Castrillón, Asturias, C/Asturcón, 12 C.P. 33405, Spain (hereinafter, Orlando's Vehicle) and Gestora Cabean de Inversiones, S.L., a Spanish company with registered address at calle Vallefranco, number 33, urbanización Las Lomas, Boadilla del Monte (Madrid), Spain (hereinafter Muriel's Vehicle).

1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "3i Cares Holdings S.A." (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Duration

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

4. Corporate objects

4.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

4.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

4.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 161,146.02 (one hundred sixty-one thousand one hundred and forty-six Euro two Eurocent), represented by 16,114,602 (sixteen million one hundred fourteen thousand six hundred and two) ordinary shares with a par value of EUR 0.01 (one Eurocent) each (the Shares). The Shares are divided into:

- 1,611,467 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-seven) Class A shares (the Class A Shares),
- 1,611,466 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-six) Class B shares (the Class B Shares),
- 1,611,462 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-two) Class C shares (the Class C Shares),
- 1,611,462 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-two) Class D shares (the Class D Shares),
- 1,611,461 (one million six hundred eleven thousand four hundred sixty-one) Class E shares (the Class E Shares),
- 1,611,459 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-nine) Class F shares (the Class F Shares),
- 1,611,458 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-eight) Class G shares (the Class G Shares),
- 1,611,457 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-seven) Class H shares (the Class H Shares),
- 1,611,455 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-five) Class I shares (the Class I Shares) and
- 1,611,455 (one million six hundred eleven thousand four hundred fifty-five) Class J shares (the Class J Shares).

6. Shares

6.1 The Shares are and will remain in registered form.

6.2 A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 10 (ten) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Class A Shares to Class J Shares shall constitute separate classes of Shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects (save as may be set out in the Articles). All Class A Shares to Class J Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the relevant shareholder so directs, be retired with the effect that the issued number of that class of Shares is reduced.

6.6 Each Class A Shares to Class J Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.7 The profits (and on a return of capital, the assets of the Company available for distributions) which the Company may decide to distribute shall be applied as follows in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends:

(i) the holders of Class A Shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(ii) the holders of Class B Shares shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(iii) the holders of Class C Shares shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(iv) the holders of Class D Shares shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(v) the holders of Class E Shares shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(vi) the holders of Class F Shares shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(vii) the holders of Class G Shares shall, seventh in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(viii) the holders of Class H Shares shall, eighth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company,

(ix) the holders of Class I Shares shall, ninth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Company, and

(x) the holders of Class J Shares shall, tenth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class I Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class H Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class G Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class G Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class F Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class E Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class D Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class C Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the class B Shares to class J Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

6.8 All amounts applied under Article 6.7 above shall be applied rateably between each holder of Class A Shares to Class J Shares.

7. Repurchasing of shares. The Company is authorised to repurchase its own Shares within the limits set by article 49-2 of the Law provided however that the Company may not at any time redeem or purchase any of the Class A Shares. A repurchase of Shares must be approved by a resolution at a General Meeting. Any redemption or repurchase shall be in the following order of priority, namely:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares,

provided that if part of a class is redeemed or purchased the Shares in that class shall be redeemed or repurchased pro rata to the number of Shares in that class held by holders.

8. Transfer of shares

8.1 General rules applicable to all transfers of Shares

Subject to the provisions of this Article 8, Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8.2 Transfers of Spanish SPV Shares

(a) Inter vivos transfers

The Spanish SPV Shares shall only be voluntarily transferred by inter vivos transactions in the following cases:

- (i) if the transfer of Spanish SPV Shares to third parties has been previously authorised by the General Meeting;
- (ii) if the Spanish SPV Shares are transferred to another shareholder of Spanish SPV Shares, provided that the acquirer is either Jesús' or Orlando's Vehicle, or 3i (in that case the General Shareholder Meeting's approval is not necessary);
- (ii) as a consequence of the exercise of the Drag-Along Right provided in clause 8.4 (b) below; or
- (iii) as a consequence of the exercise by the owner of the Tag-Along Right provided in clause 8.4 (a) (i) below, subject to the compliance of all the requirements provided therein.

Except as otherwise provided under clause 8.4 (a)(ii) of the Articles, the Spanish SPV Vehicles shall not be entitled to transfer their Shares in the cases referred to in the aforesaid sections (i) and (ii), without such Shares having first been offered to Jesús' or Orlando's Vehicles and, subsidiarily, to the Company, in accordance with the provisions of the Investment Agreement. However, the pre-emption-rights shall not apply to the transfers stated in the previous sections (iii) and (iv).

(b) Mortis causa transfers and foreclosure cases.

In the event of mortis causa transfers, or transfers as a consequence of judicial or administrative foreclosure proceedings of Spanish SPV Shares, the other shareholders, and, subsidiarily the Company shall have pre-emption rights over the relevant Shares, according to the terms provided in the Investment Agreement.

In case of a transfer mortis causa, the price to pay for Spanish SPV Shares shall be the greater of: (a) the amount paid for the acquisition of Spanish SPV Shares or (b) the Market Value.

The transfer of Spanish SPV Shares as a consequence of the exercise of the aforementioned Pre-emption rights shall be pro rata to the economic rights of the Shares owned by the Shareholders which will execute such right and shall be exercised for the entirety of Spanish SPV Shares being transferred.

(c) Indirect Transfers

The shareholders and the Company shall also have a pre-emption right over the relevant Shares, when, although they are not being transferred directly, there is a change of control over the company holding the ownership of such Shares. For the purposes of this Article, a change of control shall take place when the individual or corporation currently controlling the shareholder-legal entity of the Company ceases to hold, directly or indirectly, more than 70% of the share capital of the shareholder-legal entity or loses the right to effectively conduct the business of such shareholder-legal entity.

In this case the pre-emption right shall be made effective over the Spanish SPV Shares pursuant to sections 8.2.(a) to 8.2.(b) above. Should the notice of the change of control not be given by the former or new holder of the Shares in the Company, the procedure may be started at the request of any shareholder who proves to the satisfaction of the Board that the change of control has taken place.

8.3 Transfers of 3i Shares

3i Shares shall be freely transferred, and except for those cases provided in clause 8.4 (a) below (Tag-Along Right), they shall not be subject to any restrictions.

8.4 Special rules applicable to all transfers of Shares

(a) Tag-Along Rights

(i) General Rule

If 3i or a 3i Bound Party, proposes to transfer, in one or successive transactions to one or more potential buyers 3i Shares (the Tag Along Transfer), all the other holders of Shares shall have the right to require the purchaser of such 3i Shares to acquire the same percentage of Shares (the Transfer Percentage) held by them, on no less favourable terms than those applying to the Tag-Along Transfer. This right is exercisable provided that the procedure specified in the Investment Agreement has been complied with. Notwithstanding the aforesaid, the Tag-Along right will not be applicable if 3i transfers less than 10% of the 3i Shares in existence on the date of the signature of the Investment Agreement.

(ii) Special Case

The transfers made by 3i in favor of the following shall not be subject to Pre-emption Rights or Tag-Along Rights:

(i) 3i Bound Party;

(ii) Any employee of the Target Companies (as defined on the Investment Agreement); and

(iii) The Directors in favor of whom, in accordance to the Investment Agreement, a purchase option has been granted.

(b) Drag-Along Rights

(i) 3i may, at any moment, demand to the rest of the shareholders the delivery, together with 3i, of a mandate to sell to a bank or financial advisor chosen by 3i, to offer to third parties the purchase of 100% of the Shares. If 3i accepts the offer of a third party to acquire 100% of the Company, all the shareholders shall be obliged to sell to such third party the totality of Shares they own in the Company. Pre-emption Rights and Tag-Along Rights shall not apply in this case. Once the sale mandate has been delivered, the shareholders shall make their best efforts to maximize the value of the Company and shall collaborate in throughout the sale process.

(ii) Where the mechanism provided in the previous paragraph does not finish with the transfer of all the Shares owned by 3i, the foresaid mechanism may be reinitiated again by 3i at any other time. Where there is a breach of the aforementioned duty to sale by a shareholder of the Company, 3i may:

(A) sell to such third party the Shares owned by the breaching shareholder in the same conditions, making use for such sale of its irrevocable power to sale which shall be delivered by each of the shareholders other than 3i immediately after the signing of the Investment Agreement, in a sole transaction, according to the form attached to the Investment Agreement, or

(B) exercise the call option over the Shares owned by the breaching shareholder, which may be exercised pursuant to the terms set in the Investment Agreement, and for a price of execution per Share equal to seventy-five per cent (75%) of the price per Share deriving from the global offer of acquisition referred to in the first paragraph of clause 8.4 (b).

(iii) Furthermore, 3i may at any time, at the Company's own expense, assign the appraisal of the Company and the Subsidiaries (as defined in the Investment Agreement) to a business bank or financial advisor.

8.5 The Share transfers being done contrarily to the terms and conditions established in the Articles shall not be valid.

9. Powers of the general meeting of the company. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It has the powers conferred upon it by the Law and these Articles.

10. Annual General Meeting - Other General Meetings

10.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Friday in September of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

10.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

10.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

11.1 The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

11.2 The Board, as well as the statutory auditors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

11.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

11.4 Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders.

11.5 Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

11.6 Each share is entitled to one vote.

11.7 Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

11.8 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

11.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

11.10 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

11.11 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.12 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

11.13 Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

11.14 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

11.15 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

12. Management

12.1 The Company shall be managed by a Board composed of minimum three (3) directors and maximum seven (7) directors who need not be shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

12.2 Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

12.3 The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

12.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

13. Observer

13.1 3i shall have the right to appoint one (1) observer, which could be any person. The observer shall have the right to attend and participate in all the meetings of the Board, with voice but without vote, and will perceive no compensation from the Company.

14. Meetings of the Board

14.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a Secretary (as defined in clause 21.1 of these Articles), who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

14.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting. In any case, the Board shall be convened at least three (3) times each year.

14.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

14.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

14.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

14.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

14.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

14.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

15. Minutes of meetings of the Board

15.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

15.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or any two members of the Board.

16. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 17 above.

19. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

20. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

21. Secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meetings, and to keep the records and the minutes of the Board and, to the extent practical, of the General Meetings in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. He shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue on behalf of the Company (i) certificates of any kind including ad hoc certificates relating to specific items and resolutions adopted by the Board, and (ii) extracts of any kind including extracts of resolutions adopted by the Board. Such certificates and extracts may be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and be used as official documents.

22. Statutory auditor(s) (commissaire aux comptes). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

23. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 April and ends on 31 March of the following year.

24. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

25. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

26. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a

dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

27. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Third resolution

The Shareholders resolve to empower any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities as deemed necessary in connection with the above resolutions.

Statement - costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,500 (one thousand five hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing parties, the proxy-holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de 3i Cares Holdings S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.733. La Société a été constituée sous le nom de 3i Esmalglass Holdings, S.à r.l., le 23 février 2006, en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1019 du 24 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 28 septembre 2007, en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Anne Guillemin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme en tant que secrétaire Corinne Petit, employée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que Secrétaire.

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur Olivier Crauser, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le bureau de l'Assemblée (le Bureau)).

Les actionnaires représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il apparaît sur une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'ensemble des 1.611.467 Actions de Classe A, 1.611.466 Actions de Classe B, 1.611.462 Actions de Classe C, 1.611.462 Actions de Classe D, 1.611.461 Actions de Classe E, 1.611.459 Actions de Classe F, 1.611.458 Actions de Classe G, 1.611.457 Actions de Classe H, 1.611.455 Actions de Classe I et 1.611.455 Actions de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 161.146,02 (cent soixante et un mille cent quarante-six Euros et deux centimes) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de modifier et de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité;
3. Autorisation d'effectuer la modification des Statuts en conséquence de la résolution ci-dessus en vue de l'intérêt de la Société; et
4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir

une parfaite connaissance de l'ordre du jour (et de toutes autres informations utiles), qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier les Statuts et (ii) d'y insérer de nouveaux articles afin d'y faire figurer les dispositions d'une convention d'investissement conclu entre les actionnaires de la Société. Par conséquent, l'Assemblée décide de procéder à la nouvelle numérotation et à la reformulation des Statuts dans leur intégralité, et dans la mesure du nécessaire, d'y insérer ou d'y modifier les titres des statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Statuts de 3i Cares Holdings SA

Préambule: Définitions

3i désigne 3i Group plc, 3i Pan European Buyouts 2006-08 A LP, 3i Pan European Buyouts 2006-08 B LP, 3i Pan European Buyouts 2006-08 C LP, Pan European Buyouts Co-Invest 2006-08 LP, Pan European Buyouts (Nordic) Co-Invest 2006-08 LP, Pan European Buyouts (Dutch) A Co-Invest 2006-08 LP, 3i Europartners Va LP et 3i Europartners Vb LP.

Actions (Shares) désigne les Actions de la Société.

Actions 3i (3i Shares) désigne les actions détenues par 3i.

Actions SPV Espagnoles (Spanish SPV Shares) désigne les Actions détenues par les Véhicules SPV espagnols, les Administrateurs, M. Jesus Alonso Villaron, M. Orlando Alonso Villaron et le Président.

Administrateur(s) désigne un/les administrateur(s) de la Société.

Conseil d'Administration (Board) désigne le conseil d'administration de la Société.

Convention d'Investissement (Investment Agreement) désigne la convention conclue entre la Société, M. Jesus Alonso Villarón, M. Orlando Alonso Villarón, 3i, le Président (tel que défini dans les présentes), les Administrateurs et les véhicules SPV espagnols.

Exercice social (Financial Year) désigne la période au titre de laquelle la société prépare des comptes audités.

Partie Liée 3i (3i Bound Party) désigne:

- (i) une filiale et/ou société mère de 3i Group plc et/ou une filiale de cette société mère (Groupe 3i (3i Group)),
- (ii) un fonds, un véhicule d'investissement ou toute autre entité gérée par une société du Groupe 3i ou dans lequel 3i détient, directement ou indirectement, un intérêt économique majeur ou qui est utilisé pour permettre aux employés (y compris les anciens employés) de 3i de prendre des participations dans les sociétés dans lesquelles le Groupe 3i investit (Fonds 3i (3i Funds)),
- (iii) une entité dans laquelle un Fonds 3i détient un intérêt économique majeur; ou
- (iv) en cas de dissolution ou de liquidation, tout investisseur dans un Fonds 3i,
- (v) dans la mesure où dans tous les cas précédemment mentionnés, l'acquéreur est un concurrent ou commence à concurrencer les Sociétés Cibles (Target Companies) telles que définies dans la Convention d'Investissement.

Valeur du marché (Market Value) désigne le montant résultant de la formule: $VM = (EBITDA \times 9) - \text{Dette financière nette}$

Où,

VM désigne la Valeur du Marché;

EBITDA correspond à celui du dernier exercice social clôturé avant la date à laquelle l'option d'achat a été levée; et Dette Financière Nette désigne la dette financière telle que définie dans la Convention d'Investissement.

Véhicules SPV espagnols (Spanish SPV Vehicles) désigne Cares Capital S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social à Pozuelo de Alarcón, municipio de Madrid, Calle Guipuzcoa, 16, Espagne (ci-après le Véhicule de Jesus), Orlalvi S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social a Salinas, Concejo de Castrillón, Asturias, c/ Asturcon, 12 C.P. 33405, Espagne (ci-après le Véhicule d' Orlando) et Gestora Cabean de Inversiones, S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à Calle Vallefranco, numéro 33, urbanización Las Lomas, Boadilla del Monte (Madrid), Espagne (ci-après le Véhicule de Muriel).

1. Forme et dénomination

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "3i Cares Holdings S.A." (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration. Il peut être transféré dans les limites du Grand-Duché par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts.

2.2 Le Conseil d'Administration peut créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il estime appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Durée de la société

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

4. Objet social

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes sortes (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futurs), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

4.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 161.146,02 (cent soixante et un mille cent quarante-six euros et deux centimes d'euro), représenté par 16.114.602 (seize millions cent quatorze mille six cent deux) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune (les Actions). Les Actions sont réparties entre:

- 1.611.467 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-sept) actions de classe A (les Actions de Classe A),
- 1.611.466 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-six) actions de classe B (les Actions de Classe B),
- 1.611.462 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-deux) actions de classe C (les Actions de Classe C),
- 1.611.462 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-un) actions de classe D (les Actions de Classe D),
- 1.611.461 (un million six cent onze mille quatre cent soixante-un) actions de classe E (les Actions de Classe E),
- 1.611.459 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-neuf) actions de classe F (les Actions de Classe F),
- 1.611.458 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-huit) actions de classe G (les Actions de Classe G),
- 1.611.457 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-sept) actions de classe H (les Actions de Classe H),
- 1.611.455 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-cinq) actions de classe I (les Actions de Classe I), et
- 1.611.455 (un million six cent onze mille quatre cent cinquante-cinq) actions de classe J (les Actions de Classe J).

6. Actions

6.1 Les Actions sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre

d'Actions détenu par lui, les montants libérés pour chaque Action, tous transferts d'Actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.4 Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être appelés à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que ces appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de 10 (dix) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.5 Les Actions de Classe A aux Actions de Classe J constituent des classes d'Actions séparées dans la Société, mais doivent avoir un rang pari passu à tous les égards (sauf si mentionné autrement dans les présents Statuts). Toutes les Actions de Classe A aux Actions de Classe J rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la demande de l'actionnaire concerné, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions de cette classe.

6.6 Toutes les Actions de Classe A aux Actions de Classe J, et chacune d'entre elles, confèrent à leur porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.7 Les bénéficiaires (et en cas de remboursement de capital, les actifs de la Société disponibles en vue des distributions) que la Société peut décider de distribuer doivent être répartis de la manière suivante pour toute année au cours de laquelle l'Assemblée Générale décide de faire une distribution de dividendes:

(i) Les porteurs d'Actions de Classe A sont en droit, en premier par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits Actionnaires,

(ii) Les porteurs d'Actions de Classe B sont en droit, en deuxième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits Actionnaires,

(iii) Les porteurs d'Actions de Classe C sont en droit, en troisième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(iv) Les porteurs d'Actions de Classe D sont en droit, en quatrième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(v) Les porteurs d'Actions de Classe E sont en droit, en cinquième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(vi) Les porteurs d'Actions de Classe F sont en droit, en sixième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(vii) Les porteurs d'Actions de Classe G sont en droit, en septième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(viii) Les porteurs d'Actions de Classe H sont en droit, en huitième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires,

(ix) Les porteurs d'Actions de Classe I sont en droit, en neuvième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) du capital nominal se rapportant aux Actions de la Société détenues par lesdits actionnaires, et

(x) Les porteurs d'Actions de Classe J sont en droit, en dixième par ordre de priorité, de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes.

Dans l'hypothèse où les Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe I sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe I et les Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe H sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe H jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe G sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe G jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe F sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe F jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe E sont en droit de

percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe E jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe D sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe D jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe C sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe C jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe B sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes. Dans l'hypothèse où les Actions de Classe B jusqu'aux Actions de Classe J ont toutes été annulées après leur achat, rachat ou d'une autre manière à la date de la distribution, les porteurs d'Actions de Classe A sont en droit de percevoir le solde de toutes les distributions de dividendes.

6.8 Tous les montants répartis en application de l'article 6.7 ci-dessus, sont appliqués au pro rata entre chaque porteur d'Actions de Classe A jusqu'aux Actions de Classe J.

7. Rachat d'actions. La Société est autorisée à racheter ses propres Actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi, toutefois la Société ne peut pas, à quelque moment que ce soit, acheter ou racheter l'une quelconque des Actions de Classe A. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale. Tout achat ou rachat se fera suivant l'ordre de priorité suivant:

- (i) Actions de Classe J;
- (ii) Actions de Classe I;
- (iii) Actions de Classe H;
- (iv) Actions de Classe G;
- (v) Actions de Classe F;
- (vi) Actions de Classe E;
- (vii) Actions de Classe D;
- (viii) Actions de Classe C; et
- (ix) Actions de Classe B,

sous réserve que si une partie de la classe d'Actions concernée est achetée ou rachetée, les Actions de cette classe seront achetées ou rachetées au pro rata du nombre d'Actions dans cette classe détenues par les porteurs.

8. Transfert des actions

8.1 Règles générales applicables à tous les transferts d'Actions

Sous réserve des dispositions du présent Article 8, les Actions sont transférées par voie de déclaration de transfert écrite, inscrite dans le registre des actionnaires de la Société. Cette déclaration de transfert est signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes titulaires de procurations acceptables ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois régissant la cession de créances. Pour établir le transfert, la Société peut aussi accepter tout autre acte de transfert jugé satisfaisant par la Société.

8.2 Transferts des Actions SPV Espagnoles

Transferts entre vifs

Les Actions SPV Espagnoles ne peuvent être volontairement transférées par voie d'opérations entre vifs que dans les cas suivants:

- si le transfert des Actions SPV Espagnoles a été préalablement autorisé par l'Assemblée Générale;
- si les Actions SPV Espagnoles sont transférées à un autre détenteur d'Actions SPV Espagnoles et que l'acquéreur est le Véhicule de Jésus ou le Véhicule d'Orlando, ou 3i, (dans ce cas, l'approbation de l'Assemblée Générale n'est pas nécessaire);
- suite à l'exercice du Droit de Cession Forcée prévu à l'article 8.4 (b) ci-dessous; ou
- suite à l'exercice du Droit de Cession Conjointe prévu à l'article 8.4 (a)(i) ci-dessous par le titulaire dudit droit, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions prévues par cette disposition.

Sauf s'il en est disposé autrement à l'article 8.4 (a) (ii) des Statuts, les Véhicules SPV Espagnols ne sont en droit de transférer leurs Actions dans les cas mentionnés au paragraphes (i) et (ii) ci-dessus qu'à condition d'avoir dans un premier temps, proposé lesdites Actions au Véhicule de Jésus ou au Véhicule d'Orlando et, à titre subsidiaire, à la Société, conformément aux dispositions de la Convention d'Investissement. Cependant, les droits de préemption ne s'appliquent pas aux transferts mentionnés aux paragraphes (iii) et (iv) qui précèdent.

Transferts à cause de mort et cas de vente forcée

Dans l'hypothèse de transferts à cause de mort ou de transferts résultant d'une procédure judiciaire ou administrative de vente forcée des Actions SPV Espagnoles, les autres actionnaires, et, à titre subsidiaire la Société, disposent de droits de préemption sur les Actions concernées, conformément aux dispositions de la Convention d'Investissement.

Dans l'hypothèse d'un transfert à cause de mort, le prix à payer pour les Actions SPV Espagnoles sera le plus élevé entre (a) le montant payé pour l'acquisition des Actions SPV Espagnoles ou (b) la Valeur du Marché.

L'acquisition d'Actions SPV Espagnoles résultant de l'exercice des Droits de Prémption susmentionnés est calculée au pro rata des droits économiques correspondant aux Actions détenues par les Actionnaires ayant exercé leurs droits de Prémption et, dans tous les cas, ce droit doit être exercé pour l'intégralité des Actions SPV Espagnoles transférées.

(c) Transferts indirects

Les actionnaires et la Société disposent aussi d'un droit de prémption sur les Actions correspondantes, lorsque, bien qu'elles ne soient pas transférées directement, la société qui détient lesdites Actions fait l'objet d'un changement de contrôle. Pour les besoins du présent Article, l'expression "changement de contrôle" désigne le fait que la personne physique ou la société contrôlant l'actionnaire-personne morale de la Société cesse de détenir, directement ou indirectement, plus de 70% du capital social de l'actionnaire-personne morale ou perd le droit de conduire effectivement l'activité de cet actionnaire-personne morale.

Dans de telles circonstances, le droit de prémption est mis en oeuvre pour les Actions SPV Espagnoles conformément aux articles 8.2.(a) et 8.2 (b) ci-dessus. En l'absence de notification du changement de contrôle par l'ancien ou le nouveau détenteur des Actions de la Société, la procédure peut être déclenchée à la demande de tout actionnaire qui établit de manière satisfaisante pour le Conseil d'Administration qu'un changement de contrôle est intervenu.

8.3 Transferts des Actions 3i

Les Actions 3i sont librement cessibles. A l'exception des hypothèses prévues à l'article 8.4 (a) ci-dessous (Droit de Cession Conjointe), le transfert des Actions 3i n'est soumis à aucune restriction.

8.4 Règles particulières applicables à tous les transferts d'Actions

(a) Droits de Cession Conjointe

(i) Règle générale

Dans l'hypothèse où 3i ou une Partie Liée 3i souhaite transférer, en une ou plusieurs opérations à un ou plusieurs acheteurs potentiels (la Cession Conjointe), des Actions 3i, tous les autres actionnaires ont le droit de proposer un nombre d'actions qu'ils détiennent qui représente, sur le total des actions, le même pourcentage d'Actions 3i (le Pourcentage de Cession) que le pourcentage d'Actions 3i proposées au tiers ou aux tiers, et ceci à des modalités et conditions identiques à celles applicables à la Cession Conjointe. Ce droit peut être exercé sous réserve que la procédure prévue dans la Convention d'Investissement soit appliquée. Nonobstant ce qui précède, le Droit de Cession Conjointe n'est pas applicable si 3i transfère moins de 10% des Actions 3i existant à la date de signature de la Convention d'Investissement.

(ii) Règle particulière

Les transferts effectués par 3i en faveur des personnes suivantes ne sont pas soumis aux Droits de Prémption ou aux Droits de Cession Conjointe:

(i) Partie Liée 3i;

(ii) Tout employé des Sociétés Cibles (Target Companies, telles que définies dans la Convention d'Investissement); et

(iii) Les Administrateurs en faveur desquels, conformément à la Convention d'Investissement, une Option d'Achat a été accordée.

(b) Droits de cession forcée

(i) A tout moment, 3i peut demander aux autres actionnaires de remettre, conjointement avec 3i, un mandat de vente à une banque ou un conseiller financier choisi par 3i, aux fins de proposer aux tiers d'acquérir 100 % des Actions. Si 3i accepte l'offre d'un tiers portant sur l'achat de 100 % des Actions, tous les actionnaires seront tenus de vendre à ce tiers la totalité des Actions qu'ils détiennent dans la Société. Dans une telle hypothèse, les Droits de Prémption et les Droits de Cession Conjointe ne s'appliquent pas. Dès que le mandat de vente a été remis, les actionnaires déploient leurs meilleurs efforts pour maximiser la valeur de la Société et travaillent en bonne collaboration pendant toute la durée du processus de vente.

(ii) Dans l'hypothèse où le mécanisme prévu au paragraphe qui précède ne débouche pas sur le transfert de toutes les Actions détenues par 3i, le mécanisme susmentionné peut être réitéré par 3i à toute autre date. En cas de non respect de son obligation de vendre par un actionnaire, 3i est en droit de:

(A) vendre au tiers les Actions détenues par l'actionnaire défaillant aux mêmes conditions, en faisant valoir pour cette vente le mandat irrévocable de vente remis par chacun des actionnaires autres que 3i immédiatement après la signature de la Convention d'Investissement, dans le cadre d'une seule opération, conformément au modèle joint à la Convention d'Investissement; ou

(B) exercer l'option d'achat sur les Actions détenues par l'actionnaire défaillant, susceptible d'être exercée en vertu des dispositions de la Convention d'Investissement, à un prix d'exercice par Action égal à soixante-quinze pour-cent (75%) du cours par Action dérivé de l'offre globale d'achat visée au premier paragraphe de l'article 8.4 (b).

(iii) De plus, 3i peut, à tout moment et aux frais de la Société, confier l'évaluation de la Société et des Filiales (telles que définies dans la Convention d'Investissement) à une banque d'affaires ou un conseiller financier.

8.5. Les transferts d'actions réalisés en violation des modalités et conditions prévues par les statuts sont sans effet.

9. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la société. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts.

Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales

10.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi de septembre de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

10.2 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

11. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

11.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

11.2 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

11.3 Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

11.4 Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

11.5 Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

11.6 Chaque action donne droit à une voix.

11.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

11.8 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

11.9 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

11.10 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la Loi), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

11.11 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

11.12 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

11.13 Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

11.14 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

11.15 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

12. Administration de la société

12.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au minimum trois (3) membres et au maximum sept (7) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

12.2 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi.

12.3 Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

12.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

13. Observateur

13.1 3i a le droit de nommer un (1) observateur, qui peut être n'importe qui. L'observateur a le droit d'assister et de participer à toute réunion du Conseil d'Administration, sans droit de vote, et ne percevra aucune compensation de la Société.

14. Réunion du Conseil d'Administration

14.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un Secrétaire (tel que défini dans l'article 21.1 ci-dessous), administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

14.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Dans tous les cas, le Conseil d'Administration doit être convoqué au moins trois (3) fois par an.

14.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

14.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

14.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

14.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

14.7 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

14.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

15. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

15.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence.

15.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

16. Pouvoirs du Conseil d'Administration

16.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

17. Délégation de pouvoirs

17.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

17.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

17.3 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18. Signatures autorisées

18.1 La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société. La Société est de plus engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 17 ci-dessus.

19. Conflit d'intérêts

19.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

19.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

19.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

19.4 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

20. Indemnisation

20.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou membre de la direction de la Société et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou membre de la direction de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

20.2 En cas de transaction, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

21. Secrétaire

21.1 Un secrétaire peut être nommé par une résolution du Conseil d'Administration (le Secrétaire).

21.2 Le Secrétaire, administrateur ou non, aura la responsabilité d'agir comme clerc des réunions du Conseil d'Administration et, dans la mesure du possible, des Assemblées Générales, et tiendra le dossier des décisions et autres procès-verbaux du Conseil d'Administration et, dans la mesure du possible, des Assemblées Générales et leurs décisions dans un livre qui sera tenu à cette fin. Il fera de même pour toutes décisions prises par des commissions du Conseil d'Administration (si de telles commissions existent) quand il en sera requis. Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes en restant cependant responsable pour les tâches ainsi déléguées.

21.3 Le Secrétaire aura le pouvoir d'émettre, pour le compte de la société (i) des certificats de toute nature, y compris des certificats ad hoc portant sur des points précis et résolutions adoptés par le Conseil d'Administration, et (ii) des

extraits de toute nature, y compris des extraits des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration. Ces certificats et extraits pourront être produits en justice, ou, d'une manière générale, à l'égard de tout tiers et être utilisés comme documents officiels.

22. Commissaire(s) aux comptes

22.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

22.2 Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

23. Exercice social

23.1 L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

24. Comptes annuels

24.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

24.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédige(nt) sur cette base son (leur) rapport de révision.

24.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration le rapport du/des commissaire(s) aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

25. Affectation des bénéfices

25.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

25.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

25.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration.

25.4 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

26. Dissolution et liquidation

26.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

27. Droit applicable

27.1 Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée accorde pouvoir à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ EUR 1,500 (mille cinq cents Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Guillemin, C. Petit, O. Crauser et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2007. LAC/2007/33969. - Reçu douze euros Eur 1% = 12,-.

Le receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008038935/5770/1070.

(080041700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Ets Wantz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 103.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et ASSOCIES SA
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008038901/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2008, réf. DSO-CO00063. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080041182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Menuiserie Melsen s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 60, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et ASSOCIES SA
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008038902/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2008, réf. DSO-CO00056. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080041179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

I.N.R. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 98.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008038903/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2008, réf. DSO-CO00054. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080041175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Mokastar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg B 67.692.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038920/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04353. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Sorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 86.667.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

SORINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038162/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03995. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Deierepensioun Lassie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 75.025.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/02/2008.

Pour la société

Chantal Maquet

Référence de publication: 2008038167/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02150. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Jodissimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2380 Luxembourg, 40, rue Charles Quint.
R.C.S. Luxembourg B 73.463.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038169/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06478. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

ASAP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5212 Sandweiler, 7, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 70.791.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 août 2006, acte n° 457 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008038462/208/14.

(080041131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Amar International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.923.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038137/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02571. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Armstrong S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.825.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038139/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09077. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Finderlux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.904.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038140/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06110. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Almalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 5, rue Am Pesch.

R.C.S. Luxembourg B 69.210.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038143/1927/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04170. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Indchem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.796.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038152/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01239. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Studio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 32.280.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.3.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038153/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07888. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Parlay Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.785.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 février 2008 à 10.15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Pour publication

Pour Parlay Finance Company S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2008038133/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.
